



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 15 février 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 mars 2006

**FOIREXPO - Organisation des spectacles - autorisation de
signature de marché**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2006

DELIBERATION D20060078

Parc Expo - Foire

**FOIREXPO - Organisation des spectacles - autorisation de
signature de marché**

Madame Jeanine BIMES, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'organisation des spectacles de la Foireexpo constitue une étape essentielle dans le déroulement de cet événement. Et ceci, tant du point de vue des spectateurs qui peuvent assister, à des prix tout à fait abordables, à des spectacles de qualité par des artistes de renommée, que du point de vue de la Foireexpo en elle-même, pour qui, ces spectacles contribuent à médiatiser l'événement et drainer du public, il y a lieu de produire ces spectacles avec une société de production.

Par ailleurs, la Foireexpo entretient sa vocation citoyenne et sociale par le maintien d'environ un spectacle sur deux à accès gratuit.

Une convention de mandat avec intéressement est donc passée au terme d'une consultation.

Cette année, c'est la société Indigo qui a été retenue.

La Foireexpo verse 99.092 euros HT, prévu au budget 118 article 6226, comme quote-part du montant global de l'organisation générale des spectacles. La société retenue finance les autres dépenses sur la base du plateau choisi conjointement avec la Foireexpo. Le plateau comporte les spectacles payants et les spectacles gratuits.

Après reversement d'un nombre fixé au prorata du nombre de spectacles payants des premiers billets vendus, la Foireexpo et la société se partagent les recettes selon un pourcentage prévu au contrat. L'intéressement d'Indigo ne peut excéder 160.000 € HT inscrit au budget.

Ils représentent une estimation sur le nombre de billets pouvant être vendus.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le marché
- autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	5

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjointe au Maire

Jeanine BIMES

[Ordre du jour](#)